

« LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ET DE COMPLIANCE DANS LE SPORT »

Compte-rendu du side-event organisé par l'ADIT – Sport Integrity, le Mercredi 30 Mai au Stade de France, la veille de la réunion informelle des Ministres des sports de l'Union Européenne.

Compte-rendu des deux conférences qui se sont déroulées au Stade de France, le mercredi 30 Mai, la veille de la réunion informelle des Ministres des sports de l'Union Européenne à l'initiative de Laura Flessel, Ministre des sports française.

L'intégrité dans le monde du sport est un sujet en constant développement. Une prise de conscience commence à évoluer au sein des organisations sportives et des réglementations et initiatives permettent d'aller dans ce sens. C'est pourquoi la branche Sport Integrity de l'ADIT, sous la haut-patronage du Ministère des sports, a décidé d'organiser ces conférences avec la participation d'experts, afin de faire un état des lieux de l'avancement de l'intégrité dans le sport et de proposer des recommandations potentielles.

Pour le premier thème sur les synergies entre le monde du sport et le monde de l'entreprise, en faveur d'une vision européenne de l'éthique et de la compliance, quatre experts sont intervenus :

- M. Gilles MAILLET – Directeur de l'intégrité sportive à la Française des Jeux
- Mme Carole GOMEZ – chercheuse à l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques
- M. Renaud JAUNE – Sous-directeur du Conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales de l'Agence Française Anticorruption
- M. Patrick MOULETTE – Chef de la division « anticorruption » au sein de l'OCDE.

Les liens sont de plus en plus étroits entre le monde du sport et de l'entreprise, notamment autour de la recherche de compétitivité. L'enjeu de cette première conférence a été d'analyser les synergies de ces deux mondes à lutter contre les dérives que cette recherche peut engendrer, et les enseignements que peut apporter le monde de l'entreprise au sport. Une dimension internationale et européenne est à ajouter à cette synergie ; le partage des bonnes pratiques entre ces deux mondes sur l'Union européenne et sa réglementation.

Selon Gilles Maillet, les liens éthiques et économiques entre le monde du sport et le monde de l'entreprise sont nombreux et visibles. Il en va pour les deux mondes de s'investir dans l'intégrité afin d'insuffler de la confiance dans les clients d'une part, et dans le public et les supporters d'autre part.

La Française Des Jeux s'organise pour la lutte contre la manipulation des compétitions sportives. Elle est active sur deux thématiques : la prévention contre la manipulation des compétitions, et la détection / surveillance des paris sportifs. Cette cellule agit sur deux territoires : la France afin de consolider le modèle d'intégrité, et l'international afin de favoriser la coopération avec le monde des loteries mondiales.

Une harmonisation européenne est essentielle pour traiter ce sujet qui dépasse les frontières. La première pierre provient du traité de Lisbonne mais c'est la Convention de Macolin de 2014 qui pose les bases d'une coopération. A l'initiative du Conseil de l'Europe, elle se saisit de la question de l'intégrité dans le sport mais n'est, toutefois, toujours pas ratifiée par la majorité des pays signataires. Une feuille de route de Macolin est rédigée afin de proposer un cadre structuré pour coordonner les actions des pays signataires et promouvoir rapidement sa rentrée en vigueur, qui interviendra quand cinq pays signataires auront ratifié ce texte.

Cette convention prévoit de coordonner les activités et les projets spéciaux des Etats membres, ainsi que la définition d'un cadre d'application de normes et de mesures décidées et la mise en place d'un suivi de ces mesures.

La prévention et la sensibilisation apparaissent être des volets primordiaux. L'éducation est nécessaire pour que le public mais surtout pour que les athlètes et les dirigeants du monde sportif soient conscient de la loi et du danger que la corruption représente. Une prise de conscience se développe en France, à la fois par le biais des citoyens, mais aussi par les autorités publiques. C'est un grand pas car il est important que les autorités publiques se saisissent du problème. Le monde du sport est souvent laissé en autonomie de gestion, sans cadre législatif. Toutefois cela est variable selon les différentes cultures. Par exemple le niveau d'indépendance du sport en Suède n'incite pas les autorités à légiférer pénalement sur ce secteur.

Selon Gilles Maillet, il est de la responsabilité des entreprises de s'engager à défendre l'intégrité. Mais le monde du sport qui vit, lui, en autonomie, doit accepter la participation et l'expertise des entreprises et des autorités publiques dans le développement de l'intégrité dans son milieu.

Selon Carole Gomez, ce sont les scandales qui accélèrent les initiatives et la prise de décisions, et qui permettent d'aller plus loin dans le traitement de ces problématiques.

L'une des solutions pour une prise de conscience générale serait, comme énoncé précédemment, de faire se rencontrer des experts internationaux de secteurs différents afin de coordonner des actions communes au niveau européen. C'est un problème global qui ne peut s'insérer que dans une politique européenne. L'Europe assiste donc à une prise d'initiatives multiples et voit la création de plusieurs forums afin de traiter cette thématique de l'intégrité dans le sport. Entre autres, *Fix the Fixing*, ou encore *Erasmus +* qui sont respectivement un groupe de travail pour lutter contre le trucage des matchs et une plateforme qui recueille différents projets sur l'avenir du sport en Europe avec une volonté de coordination.

Le Conseil de l'Europe a également lancé à partir de janvier 2018, le projet KCOOS+ pour une durée de deux ans. KCOOS+ signifie Keep Crime Out Of Sport et prend ses racines dans le projet du même nom réalisé de janvier 2016 à janvier 2017. Il a pour objectif de centraliser les bonnes pratiques de lutte contre les paris illégaux et de développer les plateformes nationales.

Pour développer ces bonnes pratiques, la France a mis en place l'Agence Française Anti-corruption, à destination des entreprises privées et public. Pour Renaud Jaune, représentant de l'AFA, le monde du sport doit être soumis à la même rigueur que les entreprises. L'article 17 de la Loi Sapin 2 votée en 2016, sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, énonce l'obligation pour les acteurs de s'approprier l'objectif de lutte et de prévention contre la corruption. A l'origine pour les acteurs économique, c'est un article qui doit être également transposable pour les acteurs sportifs qui souhaitent s'en conformer. Elle comprend notamment huit outils à mettre en place, afin de lutter contre la corruption, dont la création d'un système d'alerte éthique.

Ainsi, la Ville de Paris a décidé de se soumettre volontairement à cet article 17 de la Loi Sapin 2 dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympique et Paralympiques 2024. Le risque de corruption et de dérives est d'autant plus présent dans le cadre de l'organisation d'un événement sportif international, dans laquelle sont liés de multiples acteurs, des impératifs de délais et une grande magnitude.

Selon Renaud Jaune et l'AFA, il est possible d'avoir un indicateur de la maîtrise de la lutte contre la corruption d'une entreprise en observant la place de l'intégrité dans son organisation. L'AFA a toutefois conscience que la loi SAPIN 2 n'est pas totalement adaptée au monde du sport et que ce dernier manque de moyens pour régler ces problématiques.

Patrick Moulette, représentant de l'OCDE, continue sur cette question de la fonction de conformité dans les organisations. Les Fédérations sportives doivent absolument s'équiper de règles en matière d'intégrité, afin de développer la lutte.

Parmi ses activités, l'OCDE émet plusieurs recommandations sur la prévention de la corruption qui doivent être appliquées au monde du sport. Encore ici le monde sportif et celui de l'entreprise ne doivent pas être distingués. Un guide des bonnes pratiques pour les contrôles internes, la déontologie et la conformité a été rédigé en 2010. Les expériences et les acquis déjà réalisés par ce guide sont des atouts pour leur application au monde du sport. Les règles de prévention instituées dans les entreprises peuvent, et doivent, s'appliquer dans le sport.

Ainsi, le monde du sport et le monde de l'entreprise ne doivent pas être traités différemment. Les réglementations, les efforts et les contrôles et sanctions à destination des entreprises doivent être applicables au monde du sport afin de développer cette lutte pour l'intégrité dans ce monde qui n'en a que récemment pris conscience. Les prises d'initiatives et collaborations internationales pour lutter contre ce problème global vont dans ce sens.

Pour le second thème sur les enseignements européens de l'intégrité dans les événements sportifs internationaux passés, quatre experts sont intervenus :

- Mme Marie-Céline COURTET – Responsable juridique au Comité National Olympique et Sportif Français
- M. Corentin SEGALEN – Responsable des relations institutionnelles de l'Autorité de Régulation des Jeux En Ligne
- Mme Sylvia SCHENK – Avocate du droit du sport pour Transparency international et Interpol
- M. Christian KALB – Chercheur et co-fondateur d'Ethisport

Les événements sportifs internationaux de par leur visibilité et leur puissance, centralisent les dérives. Ces événements doivent être des moments de projets et de vitrine des mécanismes

de régulation. Ainsi, ont été analysés les enjeux de ces événements sportifs internationaux et leur système de protection de l'intégrité, ainsi que les enseignements que l'Union européenne et la France ont pu tirer de cette lutte lors de ces événements.

Les organisations sportives internationales et les institutions telles que l'Union européenne ou le Conseil de l'Europe, prennent progressivement la mesure du problème et mettent en place des moyens de lutter contre ces problématiques, comme il a été vu précédemment avec entre autres La Convention de Macolin et le programme KCOOS+.

Ainsi, le Comité International Olympique est sensible aux questions d'éthique. Pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016, il a mis en place plusieurs réglementations en addition au précédent règlement, afin de traiter ces questions.

Au niveau national, des séminaires sont organisés pour les référents intégrité des fédérations sportives afin de partager les bonnes pratiques. Une plateforme nationale de lutte contre la manipulation a été créée en Janvier 2016. Elle rassemble entre autres l'ARJEL, l'AFA, la FDJ, le Ministère de la justice, des athlètes, ainsi que d'autres acteurs de secteurs différents. Comme Gilles Maillet l'avait évoqué, elle a deux aspects : l'un prévention et l'autre surveillance qui comprend des analyses d'avant-matches pour détecter les fraudes éventuelles.

Sur la même base, s'est organisé Le Groupe de Copenhague qui réunit aujourd'hui 22 Etats avec une ambition de 80 d'ici 2024 selon Laura Flessel, Ministre française des sports. Dans ce groupe, des aides via les plateformes nationales sont apportées au niveau mondial pour une meilleure coordination face à cette problématique globale. L'objectif de cette organisation est de réussir à généraliser la suspension des paris dès que de graves indices de fraudes sont portés à connaissance.

C'est une coordination qui devrait être appliquée plus généralement au niveau international.

Toutefois, il ne faut pas tomber dans l'effet inverse. En effet, selon Sylvia Schenk, il y a actuellement trop d'initiatives au niveau européen et international pour que des solutions efficaces et universelles soient décidées. Elle fait également part d'un manque de ressources pour traiter ces problématiques.

Sylvia Schenk pense que les coordinations ont ralenti avec les scandales de corruptions qui ont émergé récemment partout dans le monde du sport, mais que désormais les bonnes pratiques reprennent le dessus. Il ne faut pas attendre les scandales pour contrecarrer la situation mais bien se prémunir contre les risques auparavant. C'est ainsi que plusieurs bonnes pratiques ont déjà vu le jour au sein d'organisations sportives. La FIFA, le Comité Olympique Suisse ou encore le UK Sport ont énoncé de nouvelles politiques contre la corruption et en faveur de l'éthique dans le sport.

De plus, le rôle des athlètes dans cette lutte doit être mis au premier plan. Le syndicat des athlètes doit travailler en collaboration avec les Fédérations afin de faire entendre l'expertise des premiers acteurs concernés.

Pour Christian Kalb, il y a une dichotomie entre le sport loisir et le sport spectacle. Le sport loisir n'est pas concerné par le manque d'intégrité et possède au contraire des vertus éducatives. Le sport spectacle cristallise, lui, les dérives liées à la passion notamment.

Il existe plusieurs outils pour cette lutte, qui apparaissent redondants au fil des interventions : la nécessité d'une collaboration autour d'une volonté forte et commune de développer la lutte pour l'intégrité dans le sport, tout en respectant le droit interne de chaque Etat qui souhaite collaborer, en fonction de chaque culture.

Il faut insister sur l'éducation et la prévention qui se veulent la base du discours vertueux du sport, ainsi que sur l'implication des organisations sportives nationales, telles que les fédérations, et leur droit disciplinaire, pour se saisir de la question et développer la pratique au niveau national.

La coordination européenne est toutefois l'élément clé pour lutter contre le crime transnational qui caractérise la corruption dans le sport. L'Union européenne se doit d'être motrice sur ces problématiques. De manière générale, les institutions, européennes et nationales ont leur rôle primordial à jouer car s'impliquer dans le milieu du sport, c'est pour les Etats un moyen de lutter contre le crime organisé. ■

Agence pour Diffusion de l'Information Technologique – Sport Integrity

« LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE D'INTÉGRITÉ ET DE COMPLIANCE DANS LE SPORT »

Compte-rendu du side-event organisé par l'ADIT – Sport Integrity, le Mercredi 30 Mai au Stade de France, la veille de la réunion informelle des Ministres des sports de l'Union Européenne.

CONTACTS

Emmanuel PITRON
Senior vice-président
ep@adit.fr

Michel HUSSER
Directeur Sport Integrity
mh@adit.fr

Guillaume SAVARY
Consultant Sport Integrity
gusa@paris.adit.fr

ADIT – Sport Integrity
278 Boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

www.sport-integrity.com/adit